SCI Remboursement

Par photomaton021
Bonjour à tous,
J'ai acquis un studio via une SCI L'apport fourni provient de mon compte personnel La sci vient de toucher un premier loyer, pourrais-je transférer ce premier loyer, ainsi que les loyers à venir, du compte bancaire de la sci sur mon compte personnel, en tant que remboursement de mon apport de départ ?
Merci de votre aide
Par yapasdequoi
Bonjour, Qu'en pensent les autres associés?
Par photomaton021
Mon autre associé est pleinement d'accord, jusqu'à ce que la totalité de mon apport me soit remboursé
Dans ce cas de figure, est ce que le loyer perçu sera imposé ? À noter que la SCI est à IS
Par yapasdequoi
Le loyer est imposable, peu importe à quoi il sert ensuite. Si votre associé est d'accord, faites le inscrire sur un PV d'AG